



Conseil de sécurité

Distr. générale
24 juin 2010
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur l'évolution de la situation en Guinée-Bissau et les activités du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau

I. Introduction

1. Le présent rapport est déposé en application de la résolution 1876 (2009) du Conseil de sécurité, dans laquelle celui-ci m'a prié de le tenir informé tous les quatre mois de la mise en place du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BINUGBIS) et de la mise en œuvre de la résolution. Il fait le point de l'évolution de la situation depuis mon rapport précédent (S/2010/106) en date du 26 février 2010.

II. Évolution de la situation politique

2. Les tensions dans le domaine politique et sécuritaire en Guinée-Bissau se sont amplifiées durant la période considérée, de graves divisions existant aussi bien à l'intérieur des instances dirigeantes civiles et militaires qu'entre elles. Sur le plan politique, la situation s'est de nouveau détériorée durant la période précédant la deuxième session ordinaire de l'Assemblée nationale qui a eu lieu du 18 février au 18 mars : le Parti du renouveau social (PRS) de l'opposition a lancé une campagne contre le Premier Ministre Carlos Gomes Júnior, l'accusant de mauvaise gouvernance et le rendant responsable de l'insécurité du pays. L'opposition a manœuvré pour obtenir le départ du Premier Ministre et a essayé d'exploiter les dissensions au sein du parti au pouvoir, le Parti africain pour l'indépendance de la Guinée et du Cap-Vert (PAIGC). Cette situation a amené le Président Malam Bacai Sanha à demander aux dirigeants du parti au pouvoir et de l'opposition d'éviter de créer un nouveau climat d'instabilité politique et de se concentrer plutôt sur le développement du pays.

3. La situation politique et la sécurité ont également souffert de l'impasse dans laquelle sont bloquées les négociations sur les modalités devant permettre à l'ancien chef d'état-major de la marine, le contre-amiral José Américo Bubo Na Tchuto, de quitter volontairement et pacifiquement les locaux des Nations Unies où il a trouvé refuge le 28 décembre 2009. Malgré l'accord signé le 8 janvier 2010 entre le Gouvernement et l'Organisation des Nations Unies, les pourparlers ultérieurs entre le contre-amiral et les autorités nationales visant à faciliter son départ volontaire



n'ont donné aucun résultat. Tout au long de cette période, mon Représentant spécial s'est appliqué à résoudre cette question délicate sur la base du consensus, mais aucun progrès n'a été accompli avant les événements du 1^{er} avril. Le climat politique a pâti de la divergence de vues entre le Président Sanha et le Premier Ministre Gomes Júnior au sujet du contre-amiral Bubo Na Tchuto. Les appels répétés lancés par les partenaires internationaux afin que les deux dirigeants entament un dialogue véritable et suivi n'ont abouti qu'en avril.

4. Entre-temps, les dissensions ont également refait surface parmi les dirigeants militaires, en l'occurrence le chef d'état-major général, le vice-amiral José Zamora Induta, et son adjoint, le général António N'djai. Les tensions entre eux se sont accrues, en particulier depuis la fin de février 2010 lorsque le vice-amiral a essayé de relever plusieurs officiers fidèles à son adjoint, lequel a porté l'affaire devant le Président et le Premier Ministre. Le Président Sanha a déclaré qu'il avait convoqué une réunion du Conseil de défense et de sécurité pour le 5 avril afin d'examiner la question.

5. Toutefois, le 1^{er} avril, des soldats agissant sur ordre de l'adjoint du chef d'état-major général se sont emparés du quartier général des forces armées et ont détenu le chef d'état-major général ainsi que le chef des services du renseignement militaire, le colonel Samba Djaló. Le Premier Ministre Gomes Júnior a été aussi brièvement capturé par les soldats mais a été libéré quelques heures plus tard après l'intervention du Président Sanha. Le même jour, cinq militaires armés, sur ordre de l'adjoint du chef d'état-major général, se sont introduits dans les locaux des Nations Unies à Bissau en demandant la libération immédiate du contre-amiral Bubo Na Tchuto, qui a par la suite quitté les lieux après avoir signé une déclaration certifiant qu'il partait volontairement et pacifiquement.

6. Fait inhabituel et sans précédent, le public a manifesté, cette même journée, contre l'action des militaires et s'est rassemblé en foule à l'extérieur du Cabinet du Premier Ministre pour exprimer son soutien aux autorités civiles et dénoncer la violation de l'ordre constitutionnel par les forces armées. De l'avis de nombreux observateurs, cette manifestation de solidarité avec les autorités civiles a contribué à ce que la sécurité ne se dégrade pas davantage. Bien que l'adjoint du chef d'état-major général ait menacé à plusieurs reprises d'employer la force, la foule ne s'est dispersée qu'après la libération du Premier Ministre et à la demande de celui-ci.

7. Cette action illégale des militaires a également amené les parties prenantes nationales et la communauté internationale à exprimer leur vive condamnation. Dans une déclaration faite le 1^{er} avril, j'ai demandé aux dirigeants militaires et politiques du pays de régler leurs différends par des moyens pacifiques, de maintenir l'ordre constitutionnel et de respecter l'état de droit. De son côté, mon Représentant spécial a dénoncé l'effraction des locaux des Nations Unies par l'armée et a demandé aux dirigeants civils et militaires des explications et des mesures immédiates au sujet de l'arrestation du Premier Ministre et de la détention du chef d'état-major général et d'autres officiers. Le Président et le Premier Ministre ont également condamné la conduite illégale de l'armée. Dans la nuit du 1^{er} avril, l'adjoint du chef d'état-major général a présenté ses excuses à mon Représentant spécial pour la violation des locaux des Nations Unies par des éléments de l'armée. Le jour suivant, il a également adressé publiquement ses excuses au Premier Ministre et à la population pour la conduite des soldats et, en particulier, pour la brève détention du Premier Ministre et les propos menaçants que

lui-même avait tenu la veille. Malgré l'action illégale de l'armée, les dirigeants militaires ont réaffirmé leur subordination au Gouvernement et aux institutions publiques.

8. Tout au long de la crise, mon Représentant spécial a coopéré très étroitement avec les dirigeants de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'Union africaine et la Communauté des pays de langue portugaise (CPLP), ainsi qu'avec les représentants sur place de l'Union européenne et d'autres États Membres des Nations Unies, afin d'aider à empêcher que la situation ne dégénère et de préserver l'ordre constitutionnel. Le 4 avril, sur la proposition de mon Représentant spécial, le Président de la Commission de l'Union africaine et le Président par intérim de la Commission de la CEDEAO se sont rendus à Bissau aux fins de consultations avec les dirigeants civils et militaires du pays. Le Secrétaire exécutif de la CPLP ainsi que mes Représentants spéciaux pour l'Afrique de l'Ouest et la Guinée-Bissau se sont joints à eux durant les réunions. La délégation a vivement condamné les événements du 1^{er} avril et a insisté sur le fait que le processus démocratique avait essuyé un grave revers dans le pays et dans la sous-région. Elle a demandé aux militaires de rester subordonnés aux dirigeants civils et de rétablir le dispositif légal de commandement et de contrôle, et a également offert d'envoyer une délégation militaire de haut niveau pour collaborer avec les dirigeants des forces armées au sujet de questions structurelles et opérationnelles.

9. Dans une allocution à la nation prononcée le 10 avril, le Président Sanha a vigoureusement condamné les événements du 1^{er} avril et a noté qu'ils avaient eu lieu alors que le pays commençait à retrouver une certaine stabilité politique et croissance économique. Il a fait observer que les problèmes auraient pu être réglés par un dialogue institutionnel et a exhorté la communauté internationale à continuer d'appuyer la Guinée-Bissau. Il a mis l'accent sur la nécessité impérieuse de réformer les secteurs de la défense et de la sécurité afin de créer une armée professionnelle et fonctionnelle qui serait subordonnée aux autorités civiles.

10. Le Président et le Premier Ministre ont entamé par la suite des consultations suivies, notamment sur le moyen de sortir de l'impasse concernant les instances dirigeantes de l'armée. L'adjoint du chef d'état-major général et d'autres officiers supérieurs ont été également associés à ces consultations. Parallèlement, le Président a poursuivi ses consultations avec un large éventail de militaires, y compris ceux qui avaient été écartés lors des purges postérieures aux conflits armés de 1998-1999, afin de les exhorter à continuer de mettre en œuvre les réformes cruciales des secteurs de la défense et de la sécurité. Le Président a également consulté les dirigeants des partis politiques et des organisations de la société civile. Il a démenti les rumeurs faisant état de graves différends entre lui et le Premier Ministre, et a rappelé aux militaires que la direction et la légitimité du Gouvernement étaient le fruit des élections législatives et devaient être respectées. En même temps, le Président a entrepris d'étudier avec le Gouvernement les causes sous-jacentes de la crise au sein de l'armée. Il a convoqué au début de mai une série de réunions avec les Ministres de la défense et des finances afin d'envisager des mesures immédiates pour améliorer les conditions de travail et de vie des soldats, y compris la rénovation urgente des casernes.

11. Lors de leur réunion à Cotonou (Bénin), du 13 au 15 avril, les chefs d'état-major général de la CEDEAO sont convenus de dépêcher à Bissau une délégation de haut niveau composée des chefs d'état-major général du Cap-Vert, du Ghana, du

Libéria et du Togo. Cette délégation, conduite par le chef d'état-major général de l'armée libérienne, s'est rendue à Bissau et a rencontré, entre le 4 et le 8 mai, les principales parties prenantes nationales et internationales, à l'exception du Premier Ministre qui était absent du pays. Elle a instamment demandé aux dirigeants militaires de s'abstenir de toute action qui pourrait nuire à l'ordre constitutionnel et de s'engager à entreprendre des réformes cruciales des secteurs de la défense et de la sécurité avec l'appui soutenu des partenaires internationaux.

12. Les chefs d'état-major général de la CEDEAO ont également souligné qu'il était nécessaire de continuer à sensibiliser les dirigeants militaires au concept de réforme du secteur de la sécurité et qu'il était important de prêter attention aux relations complexes entre les autorités civiles et militaires, à l'impunité qui régnait à l'égard d'actes commis par l'armée, y compris ceux qui s'étaient produits le 1^{er} avril, et aux graves conséquences du trafic de stupéfiants, de la criminalité organisée et de la corruption pour la stabilité du pays. La délégation a estimé qu'il était impératif de mener une campagne dynamique de sensibilisation à la réforme du secteur de la sécurité et de prendre les mesures voulues pour améliorer les conditions existant dans les casernes. Elle a également recommandé de déployer des unités sous les auspices de la CEDEAO pour former et guider les organismes nationaux de sécurité chargés de protéger les autorités civiles du pays.

13. De leur côté, les États membres de l'Union européenne ont vivement réagi aux événements du 1^{er} avril en demandant au Président et au Premier Ministre de faciliter la libération immédiate et inconditionnelle du chef d'état-major général, en attendant une procédure judiciaire en règle. Ils ont également demandé que des mesures disciplinaires soient prises contre les responsables de la violation de l'ordre constitutionnel commise le 1^{er} avril et que les autorités nationales s'engagent véritablement et fermement à faire progresser les réformes essentielles, y compris dans le secteur de la sécurité. L'Union européenne a également demandé aux autorités nationales de nommer des dirigeants de l'armée qui soient crédibles. Cette position a été par la suite approuvée par la Commission de consolidation de la paix siégeant en formation Guinée-Bissau, qui a décidé de remettre à plus tard la réunion de haut niveau sur la réforme du secteur de la sécurité en Guinée-Bissau qui devait se tenir à New York le 9 juin 2010.

14. Mon Représentant spécial et les partenaires internationaux sur place ont continué de faire part aux autorités nationales à Bissau de leurs principales préoccupations, à savoir : aucun avantage politique ne devrait être attendu de la violation de l'ordre constitutionnel commise le 1^{er} avril; les autorités nationales devaient montrer clairement leur volonté de faire progresser les principales réformes, y compris dans le secteur de la sécurité; le Président et le Premier Ministre devaient nommer des interlocuteurs valables parmi les dirigeants de l'armée; enfin, il convenait de garantir la sécurité et le droit à un procès régulier du chef d'état-major général et des autres officiers arrêtés le 1^{er} avril.

15. Face à ces préoccupations, le Président Sanha a entamé une série de démarches diplomatiques afin d'assurer la continuité de l'engagement de la communauté internationale en Guinée-Bissau. Le 8 avril, il s'est rendu en Angola pour mener des consultations avec le Président José Eduardo dos Santos, notamment au sujet de l'aide à la formation militaire. Un accord bilatéral de coopération militaire a été signé durant une visite de suivi en Angola, du 14 au 18 avril, du Ministre de la défense bissau-guinéen. À l'invitation du Président Kadhafi, le Président Sanha a

dépêché à Tripoli, les 24 et 25 avril, son conseiller diplomatique et l'adjoint du chef d'état-major général, afin d'avoir des consultations avec des responsables libyens. À la suite de ces entretiens, les responsables libyens se sont engagés à fournir un appui pour l'équipement et la formation des forces armées bissau-guinéennes. Le 6 mai, le Président Sanha a envoyé son porte-parole au Portugal et il s'est lui-même rendu au Cap-Vert et au Sénégal où, le 9 et le 13 mai respectivement, il a sollicité un appui pour les réformes en cours dans son pays. Le 14 mai, le Ministre portugais des affaires étrangères s'est rendu à Bissau pour s'entretenir avec le Président.

16. Durant la période considérée, des progrès lents mais encourageants ont marqué les préparatifs d'une conférence nationale proposée par l'Assemblée nationale sur le thème « Vers la consolidation de la paix et le développement : causes, prévention, règlement et conséquences du conflit en Guinée-Bissau ». Cette conférence est prévue pour le 20 janvier 2011 et sera précédée d'une série de consultations préparatoires à l'échelon national, y compris deux réunions pour les forces de défense et de sécurité et une pour la diaspora bissau-guinéenne. En mars 2010, le Département des affaires politiques a dépêché un consultant qui a fourni une assistance technique à la commission préparatoire de la conférence nationale et organisé, du 29 au 31 mars, une retraite de trois jours financée par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) dans le domaine de la stratégie et de la méthodologie. Cette retraite a permis d'éclaircir et d'harmoniser les points de vue des membres de la commission préparatoire sur les aspects fondamentaux concernant le concept, les objectifs, les résultats attendus, la structure et la méthodologie de la conférence. Elle a également permis de passer en revue les initiatives de dialogue précédentes et en cours, y compris la Voz di Paz (Voix de la paix), qui est un projet de dialogue participatif au niveau local, afin de tirer parti de l'expérience acquise et des bonnes pratiques.

III. Aspects militaires

17. Depuis les événements du 1^{er} avril, la situation militaire et sécuritaire est restée tendue. Le chef d'état-major général est toujours détenu dans la caserne de Mansôa, bastion de son adjoint qui a pris le contrôle effectif de l'armée. Près de deux mois après l'arrestation du chef d'état-major général et malgré les assurances données par le Président Sanha à mon Représentant spécial à l'effet que le détenu serait bientôt traduit en justice, aucune mesure n'a encore été prise par le Procureur général.

18. Le 12 avril, l'adjoint du chef d'état-major général a formellement accusé devant le Procureur général son supérieur de détournement, de participation à la disparition de stupéfiants saisis durant une opération antidrogue et de tentative de division des forces armées nationales. Il l'a également accusé d'avoir laissé les services du renseignement militaire s'ingérer dans les activités des partis politiques. Par ailleurs, selon d'autres sources, l'arrestation et la détention du chef d'état-major général pourraient être liées à une enquête militaire qu'il a lancée au sujet de l'atterrissage d'un avion soupçonné de transporter de la drogue dans le sud du pays en mars 2010 avec la participation présumée d'officiers de haut rang. De plus, durant une visite au Portugal, le 22 mars, le chef d'état-major général a réaffirmé sa volonté de réformer le secteur de la sécurité et de lutter contre le trafic de drogue au sein de l'armée.

19. Le Président et le Premier Ministre n'ont pas encore abordé la question des instances dirigeantes de l'armée. Ce retard est principalement attribué aux difficultés qu'ont les autorités nationales à identifier les candidats ayant l'expérience, les qualifications, la légitimité et les références voulues pour s'employer à faire prévaloir le processus de restructuration et de modernisation de l'armée, tout en gardant la confiance des autorités civiles et des militaires. De plus, la candidature doit être soumise au Premier Ministre qui était absent du pays du 24 avril au 14 juin. Le 4 mai, l'Assemblée nationale a voté en faveur de la suppression du poste d'adjoint du chef d'état-major général, décision qui complique la position du titulaire actuel qui est de fait à la tête de l'armée depuis le 1^{er} avril.

20. De plus, la Commission permanente de l'Assemblée nationale a diligencé une enquête sur les événements du 1^{er} avril, mais le Président de l'Assemblée a décidé le 17 mai que le rapport de l'enquête avait été préparé au pied levé et qu'il fallait laisser aux autorités judiciaires le soin d'établir les faits et de déterminer les responsabilités. Le 8 avril, le Ministère des finances des États-Unis a accusé le chef d'état-major en exercice de l'armée de l'air, le général Ibraima Papa Camarà, et le contre-amiral Bubo Na Tchuto de diriger le trafic de drogue. Il est vraisemblable que des mesures analogues seront prises contre certains autres membres des forces armées qui auraient participé à des activités illicites relevant du trafic de drogue et de la criminalité organisée. Cette situation devrait encore accroître les tensions au sein de l'armée, en particulier si un chef digne de confiance n'est pas nommé.

IV. Réforme du secteur de la sécurité et état de droit

21. L'action illégitime menée le 1^{er} avril par des éléments des forces armées a souligné une fois encore la nécessité d'accélérer sans retard la réforme des secteurs de la défense et de la sécurité. Le Président, le Premier Ministre et les instances dirigeantes de l'armée ont récemment confirmé qu'ils étaient fermement résolus à appliquer la réforme et permettre au Gouvernement d'assumer ses responsabilités, notamment pour améliorer immédiatement les piètres conditions de vie et de travail régnant dans les casernes.

22. Durant la période considérée, le BINUGBIS a collaboré étroitement avec les autres principaux acteurs nationaux et internationaux pour restructurer et renforcer la coordination de l'assistance fournie par les partenaires internationaux afin de soutenir la réforme. À cet égard, le Département des opérations de maintien de la paix, à l'appui du BINUGBIS, a présenté en mars 2010 à l'ensemble des organismes des Nations Unies, aux autorités nationales et aux parties prenantes à Bissau le concept d'un « tableau de bord » pour synchroniser la réforme du secteur de la sécurité. Ce concept vise à renforcer l'efficacité et la performance des organes, comités, commissions ou autres structures analogues chargés de gérer les programmes et projets de réforme du secteur de la sécurité dans le pays.

23. Au cours des consultations menées avec les parties prenantes nationales et internationales au sujet de la réforme, les autorités du pays ont critiqué les programmes précédents qui n'avaient pas l'envergure voulue ou dont l'application était trop lente et qui ne pouvaient donc pas aboutir aux résultats indispensables. Les autorités ont également déclaré qu'il n'était, bien trop souvent, tenu aucun compte du principe de la prise en charge par le pays. Afin d'assurer le succès de la réforme, le BINUGBIS a souligné la nécessité de réunir un certain nombre de facteurs

essentiels consistant notamment à accroître la participation des partenaires nationaux, à s'assurer de l'appui et de l'assistance financière soutenue des partenaires internationaux et à faire régner la stabilité politique et la sécurité dans l'ensemble du pays. Le BINUGBIS a réuni à Bissau, les 23 et 24 juin, un atelier de sensibilisation avec la participation de tous les acteurs nationaux et internationaux concernés, pour renforcer la prise en charge par le pays et arrêter un plan d'exécution de la réforme des secteurs de la défense et de la sécurité. Des démarches initiales ont été également entreprises avec des partenaires bilatéraux, en particulier l'Angola, le Brésil et le Portugal, pour mettre en œuvre des programmes de formation destinés à la police et aux organes de sécurité intérieure, comme l'a recommandé la délégation de haut niveau des chefs d'état-major général de la CEDEAO qui s'est rendue à Bissau en mai 2010, et pour fournir une assistance en vue de renforcer le dispositif de surveillance maritime.

24. Du 1^{er} au 3 mars 2010, une délégation de l'Union européenne en visite à Bissau, dans le contexte de la Politique de sécurité et de défense commune, a étudié la possibilité de relayer la mission actuelle de l'Union européenne en matière de réforme du secteur de la sécurité, dont l'effectif est en voie de réduction et qui pourrait se retirer avant la fin de l'année. Le BINUGBIS a eu des échanges actifs avec l'Union européenne au sujet de questions concernant la réforme du secteur de la sécurité, en particulier pour partager des informations détaillées sur la planification et fournir des arguments à l'appui de l'adoption des cadres juridiques. Au début de mai, l'Assemblée nationale a approuvé un ensemble de mesures législatives dans ce domaine, y compris des amendements à la Loi organique fondamentale portant sur les forces armées et aux lois concernant la garde nationale, les forces de l'ordre et les services d'information sur la sécurité de l'État. Ces textes législatifs ont été envoyés au Président aux fins de promulgation le 18 mai.

25. Durant la période considérée, le BINUGBIS a accompli des progrès importants en ce qui concerne le projet de postes de police modèles. Le 13 mars, le Premier Ministre et mon Représentant spécial ont pris part à la cérémonie d'inauguration officielle du poste de police modèle de Bairro Militar, l'une des plus grandes banlieues de Bissau, marquant ainsi la première étape de l'institutionnalisation de la police de proximité. Les effectifs du poste seront choisis en avril et 34 candidats, dont sept femmes, ont été approuvés par le Ministère de l'intérieur. De plus, un emplacement a été retenu pour la mise en place d'une structure informatisée de formation des forces de l'ordre, qui devrait être achevée d'ici à la fin de juin 2010. Le BINUGBIS a également entrepris un programme d'appui au Ministère de l'intérieur afin d'établir un processus de contrôle de sécurité des forces de l'ordre, une stratégie en matière d'intégrité et de responsabilité et un programme de protection des témoins qui sont jugés essentiels pour briser le cycle de l'impunité. À titre de première mesure, le BINUGBIS a accueilli le 26 mai un séminaire national sur les mécanismes de coordination et de coopération entre le Bureau du Procureur général et les forces de police, qui a été largement reconnu comme donnant une impulsion à la réforme.

26. Le BINUGBIS a collaboré étroitement avec les parties prenantes nationales et les partenaires internationaux concernés à l'appui des institutions publiques en vue d'intégrer les questions relatives à la réforme du secteur de la sécurité dans le prochain document de stratégie pour la réduction de la pauvreté 2011-2013, qui est en préparation. Le Bureau a également renforcé sa collaboration avec le Ministère de l'intérieur afin de définir les difficultés et les possibilités concernant l'intégration

du principe de l'égalité des sexes dans la police, en particulier pour la prévention des violences sexistes et les enquêtes menées dans ce domaine. À l'issue de larges consultations avec les acteurs nationaux et internationaux, le PNUD, de son côté, a mis au point un nouveau projet d'appui aux programmes en matière d'état de droit durant les deux prochaines années. Ce projet, doté d'un budget de 5 millions de dollars, facilitera l'accès à la justice et assurera l'interface voulue entre les mécanismes de justice formelle et la justice traditionnelle. Il permettra aussi de promouvoir les droits de la femme, de fournir une formation systématique aux magistrats, au parquet et aux acteurs juridiques et d'améliorer la planification et la coordination dans ce secteur. Le PNUD dépêchera également un spécialiste de la planification stratégique afin d'aider le Ministère de la justice à formuler une politique nationale et un plan de développement stratégique pour le secteur de la justice, qui sera mis au point en consultation avec toutes les parties prenantes.

27. Le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat a dépêché, du 5 au 9 avril, une mission en Guinée-Bissau dans le cadre d'un projet organisé conjointement par le Département et par le Bureau des affaires de désarmement de l'ONU afin d'appuyer le Gouvernement dans sa lutte contre la prolifération illicite des armes légères et de petit calibre. Les principaux objectifs consistent à assurer le suivi du projet pilote de collecte de ces armes qui a été lancé en décembre 2009 à Bairro Militar et à formuler des recommandations sur ce projet et sur d'autres activités prévues. La mission a également mis au point les détails et les modalités pratiques d'intégration du projet dans le travail de réforme du secteur de la sécurité entrepris par le BINUGBIS et l'équipe de pays des Nations Unies en Guinée-Bissau. Le BINUGBIS a transmis à la Commission nationale des armes légères et de petit calibre, son principal interlocuteur en la matière, des recommandations détaillées sur les aspects concrets de la collecte, du stockage et de la destruction de ces armes illicites, ainsi que sur la participation au projet des organisations de jeunes et de la société civile.

V. Trafic de stupéfiants et criminalité organisée

28. Durant la période considérée, aucune saisie importante de stupéfiants n'a été signalée. Toutefois, à l'Assemblée nationale, un parlementaire appartenant au PAIGC et représentant les collèges électoraux de Catió et de Cacine, dans le sud du pays, a déploré la participation présumée d'éléments de l'armée qui auraient facilité, le 3 mars 2010, l'atterrissage sur une piste à Cufar, près de Catió, d'un avion soupçonné de transporter de grandes quantités de drogue. La Direction nationale de la police judiciaire, qui n'est opérationnelle qu'à Bissau, a demandé l'assistance de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour élargir sa présence à Bafatá, dans l'est, et à Bubaque, dans l'archipel des Bijagos. Par ailleurs, dans le cadre de son appui au plan opérationnel de lutte contre les stupéfiants (2007-2010), l'Office a continué de fournir un soutien logistique à la police judiciaire et à l'antenne nationale de l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL) et a lancé des appels d'offres pour la remise en état des locaux destinés à la formation de la police.

29. En avril, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime a entrepris une évaluation du système pénitentiaire afin d'élaborer une stratégie et un programme global de réforme des prisons, avec l'appui du BINUGBIS et sous la direction du Ministère de la justice. Cette évaluation a permis d'examiner plusieurs

mécanismes, y compris le cadre juridique régissant le régime carcéral, afin d'étudier les besoins en matière de formation du personnel et de trouver des ressources concernant le système d'incarcération ou d'autres solutions possibles. Par ailleurs, 67 nouveaux fonctionnaires de la police judiciaire ont continué de recevoir une formation au titre de la coopération technique portugaise et doivent être opérationnels d'ici à la fin de juin 2010.

VI. Activités de la Commission de consolidation de la paix et du Fonds pour la consolidation de la paix

30. Le 26 avril 2010, la Commission de consolidation de la paix siégeant en formation Guinée-Bissau s'est réunie pour examiner une action éventuelle face aux incidents du 1^{er} avril. Par l'intermédiaire de sa présidente, l'Ambassadrice Maria Luiza Viotti, Représentante permanente du Brésil auprès de l'Organisation des Nations Unies, la Commission de consolidation de la paix a envoyé une lettre au Gouvernement bissau-guinéen pour exprimer sa préoccupation à l'égard des événements qui ont eu lieu récemment dans le pays. Elle a également demandé que les autorités nationales réaffirment leur volonté d'appuyer les progrès accomplis, notamment en prenant des mesures pour que les événements du 1^{er} avril et leurs conséquences soient examinés de manière constructive et conformément à la loi. De plus, la Commission a souligné que le règlement de la question relative aux instances dirigeantes de l'armée devrait être prioritaire. Répondant au nom du Gouvernement, le Ministre des affaires étrangères a souligné que le Gouvernement s'attachait à conduire le processus de consolidation de la paix et à prendre des mesures immédiates pour rétablir le fonctionnement normal des institutions nationales à l'issue des événements du 1^{er} avril. Il a ajouté que des mesures juridiques étaient prises par le tribunal militaire contre le chef d'état-major général en détention, mais que la question des instances dirigeantes de l'armée était en suspens jusqu'à ce que le Premier Ministre revienne en Guinée-Bissau. Le Ministre a instamment demandé à la Commission d'appuyer les priorités en la matière, en particulier la réforme du secteur de la sécurité, y compris la création d'une caisse des pensions pour le personnel du secteur de la défense.

31. Durant la période considérée, une équipe technique nationale, coordonnée par le Ministère de l'économie avec le soutien de l'Organisation des Nations Unies, a continué d'examiner le plan d'action prioritaire pour la consolidation de la paix durant la période 2010-2012. Le projet définit plusieurs activités prioritaires à financer pour appuyer les réformes des secteurs de la sécurité, de l'administration judiciaire et de l'administration publique, ainsi que la relance économique et l'assistance aux services sociaux, conformément à l'ordre de priorité au titre du cadre stratégique de la Commission pour la consolidation de la paix.

32. Parallèlement, les quatre projets financés par le Fonds pour la consolidation de la paix se poursuivent, à savoir la rénovation des casernes, l'appui aux programmes de formation professionnelle, l'emploi des jeunes et la remise en état des prisons. La rénovation des casernes dans les régions de Gabú et de Quebo a commencé en mai et la remise en état des deux prisons dans les régions de Bafatá et de Mansôa est presque achevée. Le 17 mai, le Coordonnateur résident des Nations Unies et le Secrétaire d'État à la jeunesse, à la culture et aux sports ont inauguré les locaux de la cellule de coordination de la formation professionnelle et de l'emploi des jeunes.

Un accord de partenariat a été conclu avec une entité privée pour la gestion du microcrédit destiné à quelque 240 bénéficiaires.

VII. Aspects économiques et sociaux

33. La situation économique et budgétaire de la Guinée-Bissau reste fragile bien que le bilan économique du premier trimestre de 2010 ait été satisfaisant et corresponde à celui du dernier trimestre de 2009. À la suite de la baisse des prix des produits alimentaires et du carburant, l'inflation annuelle est prévue à 3 % en conformité avec l'objectif fixé par l'Union économique et monétaire ouest-africaine. Malgré un climat économique extérieur et intérieur défavorable, ainsi qu'une situation politique difficile, le Gouvernement a poursuivi, comme il s'y était engagé, les réformes financières et a amélioré la discipline budgétaire. Les recettes fiscales devraient augmenter cette année d'un peu plus de 1 % du produit intérieur brut (PIB) en raison de l'élimination de certaines franchises douanières et de l'amélioration du recouvrement de l'impôt. Le déficit global devrait tourner autour de 4 % du PIB.

34. Le Gouvernement renforce sa crédibilité auprès des institutions financières et de ses partenaires internationaux et ses efforts visent particulièrement à atteindre le point d'achèvement dans le cadre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE). Bien que la réunion du Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) prévue pour le 2 avril 2010 et le décaissement de l'appui budgétaire de la Banque africaine de développement aient été repoussés en raison des événements du 1^{er} avril, le Conseil d'administration du FMI a approuvé le 7 mai un montant de 33,3 millions de dollars sur trois ans au titre de la Facilité élargie de crédit pour appuyer le programme économique à moyen terme de la Guinée-Bissau. Il a également approuvé le deuxième versement de 1,5 million de dollars pour l'assistance intérimaire dans le cadre de l'Initiative PPTE. Dans son évaluation de la situation macroéconomique, le Conseil d'administration du FMI a souligné que le bilan du pays s'était amélioré au cours des dernières années et que le Gouvernement avait défini un programme de réforme macroéconomique et structurelle à moyen terme pour la période 2010-2012 afin de donner suite à ces progrès. Si elle poursuit dans cette voie, la Guinée-Bissau pourra atteindre à la fin de 2010 le point d'achèvement dans le cadre de l'Initiative PPTE.

35. La Banque africaine de développement, répondant au signal positif du FMI, a décaissé, le 18 mai, un montant de 8,5 millions de dollars pour l'appui budgétaire. Une mission de la Banque mondiale déployée à Bissau, du 3 au 5 mars 2010, a annoncé que l'appui aux programmes pour la Guinée-Bissau en 2010 se chiffrait au total à 24 millions de dollars. Une deuxième mission dépêchée du 13 au 16 avril pour des consultations sur l'appui budgétaire a confirmé que la situation des finances publiques s'était considérablement améliorée, même si divers obstacles subsistaient.

36. Le Gouvernement a continué de verser régulièrement le traitement des fonctionnaires et a décaissé le 7 mai un montant de 70 millions de dollars pour rembourser les arriérés dus au secteur privé depuis le conflit armé de 1998-1999. Il a également poursuivi sa campagne contre la corruption. Le 12 mars, 14 fonctionnaires, la plupart appartenant au Ministère des finances, ont été arrêtés par la police judiciaire au motif d'une présomption de fraude consistant à inscrire

des employés fantômes sur les états de paie. À ce jour 21 fonctionnaires ont été arrêtés et le Bureau du Procureur général en a inculpé 13 le 17 mai.

37. L'enquête en grappes à indicateurs multiples du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), qui aide à évaluer la situation des femmes et des enfants en Guinée-Bissau, est entrée dans la seconde moitié de la phase de collecte et constituera une source essentielle de données pour le nouveau document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (2011-2013). Avec l'appui de l'Organisation mondiale de la Santé et de l'UNICEF, une campagne de lutte contre la poliomyélite a été lancée le 6 mars simultanément dans 15 pays d'Afrique de l'Ouest, dont la Guinée-Bissau. Les deux premières phases de la campagne, du 6 au 9 mars et du 24 au 27 avril, ont été achevées avec succès, la couverture des enfants de moins de 5 ans ayant été de 96 % et de 97 %, respectivement. La troisième et dernière phase s'est déroulée du 28 mai au 2 juin et, outre la vaccination antipoliomyélitique, a permis de distribuer des suppléments en vitamine A et des comprimés vermifuges.

38. Dans le contexte de l'initiative des « écoles amies des enfants », l'UNICEF, en partenariat avec le Ministère de l'éducation, construit et rénove 50 écoles pour 4 000 enfants grâce aux communautés locales et aux organisations non gouvernementales. En avril, l'UNICEF a signé un nouvel accord avec le Gouvernement japonais concernant un financement sur deux ans de 9,6 millions de dollars pour la survie et l'éducation de base des enfants dans les régions de Gabú et d'Oio.

39. Du 13 au 15 avril, le PNUD a organisé, en collaboration avec le BINUGBIS, le deuxième atelier de formation sur l'éthique de la presse et les techniques de reportage dans un environnement sensible aux conflits, à l'intention de 21 journalistes de radios communautaires dans le nord du pays. Les participants ont appris à rendre compte des crises locales portant notamment sur des différends fonciers et des vols de bétail. Le BINUGBIS diffuse 15 programmes radiophoniques sur la réforme du secteur de la sécurité, le dialogue politique, la Commission de consolidation de la paix et les droits de l'homme. Au début de mai, il a organisé un atelier de formation à l'intention de 40 journalistes sur le rôle de la presse dans la promotion du dialogue, de la paix et de la réconciliation. Cette formation a été organisée en partenariat avec l'Union des journalistes.

VIII. Droits de l'homme et état de droit

40. À l'issue de leur visite au vice-amiral Zamora Induta et au colonel Samba Djaló le 9 avril 2010, des représentants du Mouvement de la société civile pour la paix, la démocratie et le développement (MSCPDD) ont constaté que la détention des deux officiers constituait une violation manifeste des normes minimales de traitement des prisonniers. Les deux détenus continuent d'être gardés au secret. Mon Représentant spécial et les représentants de la communauté internationale et des organisations des droits de l'homme ont fait part aux autorités civiles, à plusieurs reprises, de leur préoccupation face à la sécurité et à l'intégrité des officiers détenus. Ils ont également demandé qu'une équipe de médecins bissau-guinéens et étrangers aient accès aux deux hommes, demande qui n'a pas été accordée jusqu'ici. Le 17 mai, le MSCPDD a demandé que le vice-amiral Induta soit transféré de la caserne de Mansôa et mis en résidence surveillée en attendant la conclusion des enquêtes en cours.

41. Selon le Procureur général, l'enquête sur l'assassinat du Président Vieira, le 2 mars 2009, a bien avancé et les militaires qui étaient alors de service à la résidence présidentielle ont été interrogés. Toutefois, faute de ressources, des témoins essentiels qui se trouvent au Sénégal et en Europe, dont la femme du Président assassiné, n'ont pas encore été entendus par la commission d'enquête. L'enquête menée par les militaires sur l'attentat à la bombe qui a tué le général Tagme Na Waie le 1^{er} mars 2009 va bientôt s'achever. Les enquêtes sur l'assassinat, les 4 et 5 juin 2009 respectivement, de l'ancien Ministre de l'administration territoriale, Baciro Dabó, et de l'ancien Ministre de la défense, Hélder Proença, tous deux également députés, ont moins avancé et mettent l'accent sur le coup d'état auquel ils auraient participé. Les cinq suspects détenus pour l'attentat à la bombe, y compris l'ancien chef d'état-major de l'armée de l'air, sont toujours gardés au secret et sans avoir été inculpés.

42. Mon Représentant spécial a continué de collaborer avec l'Union africaine, la CEDEAO, la CPLP et d'autres partenaires afin d'obtenir auprès des autorités des éclaircissements sur leur demande d'appui international pour les enquêtes. Le 11 mars 2010, le Gouvernement a écrit à mon Représentant spécial pour lui communiquer une liste des besoins d'assistance technique et financière établie par le Procureur général, qui a été transmise à l'Union africaine, à la CEDEAO et à la CPLP, ainsi qu'aux membres permanents du Conseil de sécurité. En avril, la CEDEAO a demandé des éclaircissements sur les aspects financiers ainsi que sur une demande en suspens d'experts internationaux. Le Procureur général a rencontré le 13 mai mon Représentant spécial et a demandé que des procureurs internationaux participent aux enquêtes afin que le processus soit plus crédible. Il a également mentionné la nécessité d'assurer la protection des témoins et des juges d'instruction. Mon Représentant spécial suit ces demandes avec les partenaires internationaux de la Guinée-Bissau.

43. À sa huitième session, le Groupe de travail du Conseil des droits de l'homme chargé de l'examen périodique universel a passé en revue la situation en Guinée-Bissau le 7 mai 2010. Il a formulé plusieurs recommandations à l'intention de ce pays, à savoir : a) les forces armées devraient être effectivement contrôlées et la réforme du secteur de la sécurité devrait rester prioritaire; b) il est nécessaire d'examiner les mesures législatives et administratives du pays visant à éliminer la discrimination fondée sur le sexe; c) il convient d'intensifier les efforts visant à améliorer les droits de la femme et d'appliquer des mesures pour lutter contre les pratiques traditionnelles préjudiciables relevant du droit coutumier.

IX. Questions relatives à l'égalité des sexes

44. Durant la période considérée, le BINUGBIS a fourni au Gouvernement un appui financier et technique pour mettre au point un plan d'action national faisant suite à la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité, qui a été adopté à l'Assemblée nationale lors d'une session extraordinaire marquant la Journée internationale de la femme le 8 mars 2010. En partenariat avec le Ministère de la femme, de la famille, de la cohésion sociale et de la réduction de la pauvreté et avec l'Institut national pour les femmes et les enfants, le BINUGBIS a organisé du 19 au 22 mars, à l'intention des directeurs de programme nationaux d'organisations non gouvernementales et du Gouvernement, un atelier de formation sur la promotion de

l'égalité des sexes et les droits de la femme dans tous les domaines de l'agenda pour la paix.

45. L'UNICEF et le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) fournissent une assistance technique afin que l'Assemblée nationale soit saisie d'un projet de loi sur les pratiques de mutilation ou d'ablation génitale féminine, la traite des enfants et l'enregistrement des naissances. Durant le premier trimestre de 2010, les parlementaires nouvellement élus ont été initiés à la Convention relative aux droits de l'enfant et au rôle des jeunes députés dans la campagne en faveur de l'application de la Convention. Dans le cadre du programme commun FNUAP/UNICEF visant à accélérer l'abolition des pratiques de mutilation ou d'ablation génitale féminine, l'UNICEF continuera d'aider l'Institut pour les femmes et les enfants à appliquer la stratégie nationale et le plan d'action qui ont été entérinés le 29 avril dans ce domaine.

X. Sécurité du personnel

46. À la suite de l'irruption dans les locaux des Nations Unies d'un groupe d'éléments des forces armées le 1^{er} avril, mon Représentant spécial a alerté les autorités nationales, y compris le Président, le Premier Ministre et les dirigeants militaires, afin d'éclaircir l'incident et d'en limiter les conséquences. À l'exception du personnel essentiel, tous les employés des Nations Unies ont été renvoyés chez eux après l'incident et le travail normal a repris le 4 avril. Toutefois, certains manifestants ont établi un lien entre le départ du contre-amiral Bubo Na Tchuto des locaux des Nations Unies et les événements du 1^{er} avril et ont vivement critiqué l'Organisation pour lui avoir donné refuge.

47. Il n'existe pas de menaces directes visibles contre l'Organisation des Nations Unies en général et ses employés en particulier, mais il est maintenant beaucoup plus probable que des employés des Nations Unies soient ciblés indirectement en raison d'affrontements internes ou de manifestations déclenchées par la situation politico-militaire actuelle. Le taux de criminalité reste inférieur à la normale et aucun incident impliquant des employés des Nations Unies ne s'est produit. Quoiqu'il en soit, toutes les mesures de sécurité à l'égard du personnel des Nations Unies continuent d'être rigoureusement appliquées en raison de la persistance des risques.

XI. Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau

48. Au cours de la période considérée, le BINUGBIS et l'équipe de pays des Nations Unies ont continué d'enregistrer des progrès substantiels vers l'intégration et ont mis au point un cadre des Nations Unies pour la paix et le développement dans le pays. Ce cadre regroupe les activités du système des Nations Unies en Guinée-Bissau concernant la sphère politique, le développement et les droits de l'homme et définit quatre domaines d'action prioritaires : a) la gouvernance, la démocratie et le dialogue politique; b) la relance économique; c) la réforme du secteur de la sécurité et l'état de droit; d) les services sociaux de base et la protection des groupes vulnérables. Le cadre est pleinement conforme aux priorités nationales en matière de consolidation de la paix et de développement et permettra à

l'Organisation des Nations Unies d'apporter un appui mieux coordonné et plus cohérent aux efforts du Gouvernement bissau-guinéen et de la population du pays. Il comprend aussi un tableau détaillé des mesures prioritaires et des indicateurs d'évaluation des progrès et de la responsabilisation. Le BINUGBIS et l'équipe de pays des Nations Unies ont renforcé les mécanismes de coordination existants afin de mettre en œuvre le cadre en question.

XII. Observations

49. La brève détention du Premier Ministre et du chef d'état-major général et d'autres officiers de haut rang par certains membres des forces armées, le 1^{er} avril 2010, a constitué un revers majeur pour le processus de consolidation de la stabilité et d'exécution des réformes essentielles, à la suite du rétablissement complet de l'ordre constitutionnel en Guinée-Bissau après l'élection présidentielle de 2009. De plus, la violation sans précédent des locaux des Nations Unies, le 1^{er} avril, par des éléments de l'armée est inacceptable et condamnable. J'exhorte les autorités nationales bissau-guinéennes à honorer leur obligation de protéger les installations, le personnel et les biens des Nations Unies.

50. Les progrès importants accomplis par le Gouvernement et le peuple bissau-guinéens vers le renforcement des institutions démocratiques et l'exécution des réformes essentielles, qui avaient dynamisé les partenaires internationaux, pourraient rapidement être compromis si les principales parties prenantes nationales n'apportent pas de changements radicaux afin de faire avancer les réformes, y compris celle des secteurs de la défense et de la sécurité, et de stabiliser le pays. Il faudrait que le Président, le Premier Ministre et les autres principaux intéressés prennent des mesures concrètes pour préserver l'acquis et consolider le processus de renforcement de l'État dans le pays.

51. J'appuie pleinement à cet égard la position prise par les acteurs régionaux et internationaux, dont l'Union africaine, le CPLP, la CEDEAO et l'Union européenne, ainsi que les messages lancés sans ambiguïté par les autorités nationales, en particulier au sujet de la nécessité de respecter l'état de droit et de se conformer à la Constitution. Il est crucial que les autorités civiles et militaires du pays s'entendent rapidement sur un règlement acceptable de la question délicate des instances dirigeantes de l'armée. Je demande aux forces armées de montrer qu'elles sont résolues à rester subordonnées au pouvoir civil dont la légitimité a été consacrée par des élections régulières et transparentes.

52. Il est aussi impératif que les autorités du pays mettent rapidement en place les conditions nécessaires pour garantir la sécurité et le bien-être du chef d'état-major général et des autres détenus arrêtés à la suite des incidents du 1^{er} avril et des événements précédents. Il faut respecter le droit qu'ils ont à un procès régulier, ainsi que leurs autres droits humains, et les autorités nationales devraient être tenues responsables à cet égard.

53. Il est fondamental que toutes les institutions de l'État poursuivent leur dialogue et entretiennent des rapports fonctionnels, ce qui contribuerait à éviter à l'avenir des situations analogues à ce qui s'est passé le 1^{er} avril. Le respect rigoureux de la séparation des pouvoirs ferait également en sorte que les institutions de l'État fonctionnent comme il convient. Je suis encouragé par le fait que le Président Sanha a entamé un large dialogue avec les parties prenantes nationales

afin de résoudre la crise et je l'engage à renforcer ce dialogue et à utiliser à cet effet tous les instruments constitutionnels et institutionnels disponibles. Le dialogue devrait également viser à rechercher un large consensus national au sujet d'autres questions majeures, y compris la réforme du secteur de la sécurité, et devrait ouvrir la voie à la convocation de la conférence nationale prévue pour 2011.

54. Les partenaires internationaux se sont engagés à appuyer la Guinée-Bissau dans la mise en œuvre de son programme de réformes, comme le montre l'exemple des institutions financières internationales. En ce qui concerne la réforme du secteur de la sécurité, j'approuve, une fois encore, l'appel lancé par la communauté internationale pour que le Gouvernement présente des interlocuteurs valables et montre sans équivoque que la nation est prête à exécuter le programme de réformes. L'absence de ces conditions nuirait gravement aux efforts visant à lancer des initiatives en matière de mobilisation des ressources, telles que la manifestation de haut niveau prévue par la Commission de consolidation de la paix concernant la réforme du secteur de la sécurité, et la table ronde des donateurs pour l'aide au développement. La persistance de l'impasse au sujet des questions politiques et sécuritaires pourrait également avoir des effets sur les réformes budgétaires en cours qui sont très prometteuses et qui doivent se poursuivre si le pays veut atteindre, dans le courant de l'année, le point d'achèvement crucial dans le cadre de l'initiative PPTE.

55. L'influence croissante de la criminalité transnationale, y compris le trafic de stupéfiants, dans certains secteurs de l'armée et de l'administration, ainsi que dans l'économie, menace de fragiliser encore plus l'État. Je suis profondément inquiet d'entendre parler de liens entre le trafic de drogue et les incidents du 1^{er} avril. La réforme du secteur de la sécurité est une condition indispensable pour la stabilisation. Toutefois, les efforts de restructuration de ce secteur seront compromis si de vigoureuses mesures ne sont pas prises contre la criminalité organisée et le trafic de drogue. Ce fléau, qui touche toute la sous-région, doit être combattu par les partenaires nationaux, bilatéraux et multilatéraux au moyen de stratégies et d'initiatives bien coordonnées et plus robustes à l'appui du plan d'action régional de la CEDEAO pour la période 2008-2011 en vue de lutter contre le trafic de stupéfiants, la criminalité organisée et la toxicomanie.

56. Les incidents du 1^{er} avril ont montré une fois de plus la vulnérabilité des institutions de l'État face aux tentatives de subversion de l'ordre constitutionnel par les militaires. Je suis préoccupé par la faiblesse du dispositif de sécurité mis en place pour protéger les institutions de l'État et les responsables nationaux. Devant cette situation critique, j'ai l'intention d'engager les autorités nationales et les partenaires régionaux à étudier les moyens de renforcer la sécurité des dirigeants civils du pays, notamment par des initiatives spécifiques dans le contexte de notre appui à la réforme du secteur de la défense et de la sécurité. Je voudrais réitérer en particulier mon appel aux partenaires essentiels, tels que l'Union africaine, la CEDEAO, le CPLP et l'Union européenne, pour qu'ils renforcent leur engagement.

57. Je tiens à adresser mes félicitations au personnel du BINUGBIS, sous la direction de mon Représentant spécial, Joseph Mutaboba, ainsi qu'aux responsables et aux membres de l'équipe de pays des Nations Unies et des organisations non gouvernementales internationales et nationales, de même qu'aux autres partenaires pour le travail important qu'ils continuent d'accomplir en Guinée-Bissau.